



INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION (I/P) :

UNE SIGNATURE... PLEINE D'AMERTUME

26 juin 2025

L'UNSA Crédit Mutuel Arkéa s'est battue pendant trois mois pour que les salariés ne subissent pas une nouvelle baisse de leur I/P en 2025. Les négociations ont porté sur deux points majeurs :

- Le montant de l'enveloppe à distribuer, que nous avons réussi à faire **majorer de manière significative**.
- Un partage de l'enveloppe qui doit reconnaître l'investissement de tous les salariés, **sans élitisme**.

Dans ce deuxième volet des négociations, nous nous sommes heurtés à une posture dogmatique de la direction qui nous a expliqué sans gêne et même avec force qu'être "**une entreprise à mission ne signifie pas être équitable pour ses salariés**" ! Elle nous le prouve d'ailleurs chaque année, en favorisant systématiquement les plus hauts salaires dans sa politique de promotions au choix.

L'UNSA a défendu un partage à 70% égalitaire de l'enveloppe, de manière à récompenser l'effort du plus grand nombre des salariés. La direction voulait réduire ce taux à 50%, jugeant ce choix "*normatif*".

La proposition finale de la direction est un compromis : pour préserver l'enveloppe globale d'I/P, nous sommes contraints d'accepter une répartition à 60% égalitaire / 40% inégalitaire.

Pendant que nous luttons pour le pouvoir d'achat des salariés et pour l'équité, la direction ne remet pas en question ses propres avantages avec un I/P à 20 000 € en moyenne par salarié de la SCD, une augmentation de 80 000 € de notre président Julien Carmona... sans oublier les augmentations des rémunérations d'Hélène Bernicot (+14, 7 %) et d'Anne Le Goff (+17, 5 %) en 2023. Et que dire des jetons de présence indécents des administrateurs du conseil d'administration d'Arkéa, se chiffrant de 20 730 € à 183 290 € sur un an ! C'est ça, la "norme" d'une banque mutualiste ?

L'UNSA Crédit Mutuel Arkéa signera le "**moins mauvais**" des 2 protocoles d'accord présentés par la direction (partage à 60/40, avec un dispositif de soutien).

Chaque organisation syndicale prendra ses responsabilités.

En l'absence de signature majoritaire au 30 juin, il n'y aura pas d'intéressement en 2025 !

UN REFUS DE SIGNATURE DE NOTRE PART AURAIT ÉTÉ IRRESPONSABLE !